



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction Départementale des Territoires

ARRÊTÉ

**définissant les modalités de régulation des populations de l'espèce Grand Cormoran
en eaux libres et sur les sites de pisciculture extensive en étangs
jusqu'au 28 février 2018 inclus**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

VU la directive n° 2009/147/CEE du 30 novembre 2009 concernant la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivants naturellement à l'état sauvage en Europe ;

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.411-1, L.411-2, L.431-6, R.331-85 et R.411-1 à R.411-14 ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté ministériel du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) ;

VU l'arrêté ministériel du 08 septembre 2016, pris après avis du Conseil national de la protection de la nature du 10 août 2016 et consultation du public du 22 juillet au 13 août 2016, fixant les quotas départementaux dans les limites desquels des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2016-2019 ;

VU l'avis du Président Départemental des Chasseurs en date du 3 octobre 2017 ;

VU l'avis du Président Départemental des Pêcheurs en date du 29 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de solution alternative satisfaisante pour prévenir les dommages importants aux piscicultures en étang ou la dégradation de la conservation des habitats naturels que ces dernières peuvent contribuer à entretenir dus au Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) ;

CONSIDÉRANT les risques présentés par la prédation du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour les espèces de poissons protégées par l'arrêté du 8 décembre 1988, pour celles mentionnées à l'arrêté du 23 avril 2008 ainsi que pour les espèces pour lesquelles des indications suffisantes permettent d'établir que l'état de conservation de leur population est défavorable ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1 : EAUX LIBRES

Les titulaires du droit de chasse et leurs ayants droits sont autorisés à procéder au tir de régulation de l'espèce Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) dans un périmètre de 100 m (cent mètres) des rives de l'ensemble des cours d'eau du département du Bas-Rhin traversant leurs territoires de chasse.

Ces opérations sont placées sous l'entière responsabilité des titulaires du droit de chasse. Toutefois, préalablement à toute intervention, ils déclareront leur intention de procéder à des prélèvements aux services départementaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi qu'aux Fédérations Départementales des Chasseurs de des Pêcheurs.

Article 2 : SITES DE PISCICULTURE EXTENSIVE EN ÉTANGS

Les présidents des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) et leurs ayants droits sont autorisés à procéder au tir de régulation de l'espèce Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) sur les plans d'eau figurant en **annexe 1** du présent arrêté et jusqu'à une distance maximale de cent mètres des berges et des cours d'eau jouxtant ces plans d'eau.

Préalablement à toute intervention, les présidents des AAPPMA déclareront leur intention de procéder à des prélèvements conformément aux dispositions prévues à l'article 1er du présent arrêté.

Article 3 : QUOTAS

Conformément à l'arrêté ministériel du 08 septembre 2016, le nombre de cormorans à réguler en eaux libres est fixé à **215 oiseaux**. Sur les sites de pisciculture extensive en étangs, celui-ci est fixé à **215 oiseaux**.

Article 4 : FICHE DE PRÉLÈVEMENT

Une fiche de prélèvement conforme à celle figurant à **l'annexe 2** du présent arrêté devra être renseignée par les tireurs à l'issue de chaque prélèvement de cormoran. Un bilan des réalisations sera adressé obligatoirement à la fin de chaque mois à la Direction Départementale des Territoires chargée de comptabiliser les tirs.

La Direction Départementale des Territoires procédera à un premier bilan des opérations effectuées au plus tard pour le **31 décembre 2017**. En fonction de ce bilan, des opérations spécifiques pourront être effectuées dans le cadre des dispositions de l'article 5 du présent arrêté.

Le bilan définitif sera adressé obligatoirement à la Direction Départementale des Territoires au plus tard pour le **15 mars 2018**. L'absence de bilan entraînera le retrait de plein droit de l'autorisation délivrée aux associations figurant à **l'annexe 1** du présent arrêté.

Article 5 : OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les agents de l'État assermentés chargés de la police de la chasse ainsi que les lieutenants de louveterie territorialement compétents pourront en tant que de besoin procéder à des opérations spécifiques de régulation.

Les modalités pratiques de ces opérations seront définies par la Direction Départementale des Territoires en liaison avec les agents concernés.

Article 6 : MODALITÉS

Les tirs de régulation seront effectués à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au **28 février 2018 inclus**. Toutefois, ils prendront fin lorsque le quota départemental fixé par l'arrêté ministériel précité sera atteint.

L'emploi de la grenaille de plomb dans les zones humides est interdit conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié.

Les tirs ne pourront être réalisés que durant la période comprise entre l'heure précédant le lever du soleil et l'heure suivant le coucher du soleil.

Les tireurs devront être porteurs de leur permis de chasser en cours de validité. De même, Le tir à l'intérieur des espaces protégés est interdit.

Toute opération de régulation est interdite les deux semaines qui précèdent et jusqu'au lendemain des opérations officielles de dénombrement de l'avifaune.

Les bagues éventuellement récupérées sur les oiseaux prélevés sont à adresser avec la fiche de prélèvement à la Fédération Départementale des Chasseurs.

Article 7 : RECOURS

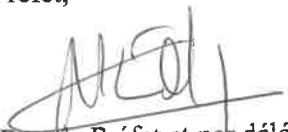
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- . soit d'un recours contentieux directement auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex,
- . soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet du Bas-Rhin. Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite, née du silence de l'Administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable, peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées à l'alinéa précédent.

Article 8 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les agents de l'Agence Française pour la Biodiversité, les lieutenants de louveterie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

STRASBOURG, le 30 OCT. 2017
Le Préfet,


Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI

ANNEXE I

Amicale Pêche & Loisirs WOLFISHEIM ZEHNACKER Michel		39
--------------------------------------------------------------------	--	-----------

TIREURS	ZEHNACKER Michel 9 route de Saverne 67205 OBERHAUSBERGEN	N° PERMIS 67-1-1192
TIREURS	ZEHNACKER Alexandre 9 route de Saverne 67205 OBERHAUSBERGEN	N° PERMIS 20100678022-04A

ARTOLSHEIM SCHULTZ Sébastien		1
-----------------------------------------	--	----------

TIREURS	DILMETZ Jean 38 rue de la Forêt 67390 BOOTZHEIM	N° PERMIS 67-5-805
TIREURS	GUTMANN Philippe 38 rue Saint Cyprien 67390 MACKENHEIM	N° PERMIS BE 192968
TIREURS	SCHWARTZ Philippe 9 rue Napoléon 67390 ARTOLSHEIM	N° PERMIS 67-5-1432
TIREURS	DE SONNENBERG Hubert 9 rue de Wentzwiller 68220 HEGENHEIM	N° PERMIS CH 79.68.4.214
TIREURS	DE SONNENBERG Céline 9 rue de Wentzwiller 68220 HEGENHEIM	N° PERMIS 688006010A
TIREURS	SCHWARTZ Albert 5 rue de Bergheim 67390 HESSENHEIM	N° PERMIS 67-5-608
TIREURS	DIETSCH Hubert 22a rue du Lavoir 67390 MARCKOLSHEIM	N° PERMIS 67-5-751
TIREURS	SCHULTZ Sébastien 5 rue de la Police 67390 ARTOLSHEIM	N° PERMIS BE 172555
TIREURS	GUBLER Fernand 1 rue des Clefs 68740 NAMBSHEIM	N° PERMIS 75-68-2-672
TIREURS	GUBLER Yannick 1 rue des Clefs 68740 NAMBSHEIM	N° PERMIS 91-68-2-1716
TIREURS	LHERNAULT Jean-Pierre 4 rue Plazac 67390 BOOTZHEIM	N° PERMIS 68-3-365
TIREURS	STEIN Nicolas 4 route du Rhin 67390 MACKENHEIM	N° PERMIS 67-5-1040
TIREURS	WEIBEL Francis 7 rue de Wyhl 67390 MACKENHEIM	N° PERMIS 67-5-926
TIREURS	WEIBEL Matthieu 7 rue de Wyhl 67390 MACKENHEIM	N° PERMIS 678004307A
TIREURS	WEIBEL Patrick 16 route du Rhin 67390 MACKENHEIM	N° PERMIS 78095-13-A
TIREURS	DECKER André 14 rue Ile 67390 MACKENHEIM	N° PERMIS 67-5-1041

DRUSENHEIM ARBOGAST Loïc		49
-------------------------------------	--	-----------

TIREURS	PETIT Bertrand 26 rue des Vosges 67410 DRUSENHEIM	N° PERMIS 67-2-1736
TIREURS	SCHIERMEYER Guillaume 61 rue de Schiffange 67410 DRUSENHEIM	N° PERMIS 67-2-1835

DURRENBACH - GUNSTETT - BIBLISHEIM CONRAD René		44
-----------------------------------------------------------	--	-----------

TIREURS	RITTER Jean-Jacques 10 rue de l'Eglise 67360 BIBLISHEIM	N° PERMIS 67-6-953
TIREURS	RITTER 20 rue de l'Eglise 67360 BIBLISHEIM	N° PERMIS 20110678000708

ESCHAU - WIBOLSHEIM SCHAAL Stéphane		4
------------------------------------------------	--	----------

TIREURS	SCHAHL Jeannot 16b rue des Pêcheurs 67114 ESCHAU	N° PERMIS 67-1-6009
TIREURS	RATEL Frédéric 1b rue de Nordhouse 67114 ESCHAU	N° PERMIS 67-1-6000

Etang de pêche lieu-dit Bettelfall à SELTZ KRAEMER Hugues		32
----------------------------------------------------------------------	--	-----------

TIREURS	NONNENMACHER Daniel 31 rue de Soufflenheim 67480 ROUNTZENHEIM	N° PERMIS 67-6-943
TIREURS	ROYER Yannick 9 rue de la Liberté 67470 SELTZ	N° PERMIS 201106780217-12-A
TIREURS	EBERT Aloyse 2 rue du Général de Gaulle 67470 SELTZ	N° PERMIS 67-6-288
TIREURS	FUMERY Jean-Gabriel 56 route du Couvent 67470 SELTZ	N° PERMIS 80-2-13545

ANNEXE I

Etang du Moulin à BEINHEIM KLEIN Olivier		47
TIREURS	WETZEL Alwin 6 chemin de la forêt 67270 HOCHFELDEN	N° PERMIS 67-1-4176
TIREURS	JAEGER Franck 6 rue Verneuil sur Vienne 67480 ROESCHWOOG	N° PERMIS 67-02-1802
TIREURS	FRITZ Alain 17 rue de la Prairie 67660 BETSCHDORF	N° PERMIS 67-6-1122
Etang FD Nonnenhardt GERBER Martin		37
TIREURS	HERRMANN Steve 6 rue des Mésanges 67930 BEINHEIM	N° PERMIS 67-06-1561
TIREURS	GERBER Martin 25a rue du Général Walter 67230 OBENHEIM	N° PERMIS 67-5-2056
Etang privé DRUSENHEIM EICHWALD Hervé		33
TIREURS	EICHWALD Hervé 10 rue des Iris 67240 KALTENHOUSE	N° PERMIS 201006780061-07-A
GERSTHEIM OBERST Rémy		6
TIREURS	JAEGLI Vincent 2 rue du Couvent 67860 RHINAU	N° PERMIS 67 16 725
TIREURS	JACOB Marc 11 rue de la Forêt 67230 OBENHEIM	N° PERMIS 67 05 117E
TIREURS	ERNST Robert 12 rue du Rhin 67150 GERSTHEIM	N° PERMIS 67 51 801
Gravière EPPLE à SELTZ KRAEMER Hugues		36
TIREURS	NONNENMACHER Daniel 31 rue de Souffenheim 67480 ROUNTZENHEIM	N° PERMIS 67-6-943
TIREURS	EBERT Aloyse 2 rue du Général de Gaulle 67470 SELTZ	N° PERMIS 67-6-288
TIREURS	FUMERY Jean-Gabriel 56 route du Couvent 67470 SELTZ	N° PERMIS 80-2-13545
Gravière HELMBACHER SA GERBER Martin		50
TIREURS	STEMPER Gérard 61 rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	N° PERMIS 67-1-4438
TIREURS	CHARPENTIER Jean-Claude 89 rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	N° PERMIS 67-3-854
TIREURS	GERBER Martin 25a rue du Général Walter 67230 OBENHEIM	N° PERMIS 67-5-2056
TIREURS	SCHMIDT Pierre-Olivier 13 rue du coq 67000 STRASBOURG	N° PERMIS 67-1-6090
TIREURS	HERRMANN Steve 6 rue de Mésanges 67930 BEINHEIM	N° PERMIS 67-06-1561
Gravières Rhénanes FRIESENHEIM GERBER Martin		51
TIREURS	CHARPENTIER Jean-Claude 89 rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	N° PERMIS 67-3-854
TIREURS	GERBER Martin 25a rue du Général Walter 67230 OBENHEIM	N° PERMIS 67-5-2056
TIREURS	HERRMANN Steve 6 rue des Mésanges 67930 BEINHEIM	N° PERMIS 67-06-1561
TIREURS	STEMPER Gérard 61 rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	N° PERMIS 67-1-4438
TIREURS	SCHMIDT Pierre-Olivier 13 rue du coq 67000 STRASBOURG	N° PERMIS 67-1-6090

ANNEXE I

HERRLISHEIM		46
VERINAUD Jean-Claude		
TIREURS	REISSER Lionel 1 rue du Général Leclerc 67270 SCHWINDRATZHEIM	N° PERMIS 67-1-4645
TIREURS	HERING Gilbert 23 rue du Rhin 67410 DRUSENHEIM	N° PERMIS 67-1-4267
HOCHFELDEN		10
STOLL Marc		
TIREURS	LAUGEL Nicolas 13 rue du Galgenberg 67270 WILWISHEIM	N° PERMIS 67-1-4628
TIREURS	HERTER Christian 5 rue de Scherlenheim 67270 HOCHFELDEN	N° PERMIS 67-1-4485
TIREURS	LAUGEL Philippe 13 rue Gaenselberg 67270 WILWISHEIM	N° PERMIS 67-1-4628
HUTTENHEIM		12
ANDRES Bernard		
TIREURS	MUNCK Jean-Luc 427 rue Sainte Odile 67210 MEISTRATZHEIM	N° PERMIS 57-9-1056
KRAUTERGERSHEIM		14
ZURR Bernard		
TIREURS	WAGENTRUTZ Francis 60d rue de la Chapelle 67210 MEISTRATZHEIM	N° PERMIS 67-05-1926
TIREURS	WAGENTRUTZ Bernard 2 rue du Général Leclerc 67880 INNENHEIM	N° PERMIS 67-5-548E
TIREURS	ZURR Bernard 47 rue du Moulin 67880 KRAUTERGERSHEIM	N° PERMIS 67-5-1983
TIREURS	ANGSTHELM René 7 route de Meistratzheim 67880 KRAUTERGERSHEIM	N° PERMIS 67-5-1477
MACKENHEIM		16
FLAITZ Didier		
TIREURS	SCHALK Nicolas 3a avenue Robert Schumann 67600 SELESTAT	N° PERMIS 201406780015-07-A
MARLENHEIM		60
REUSCHLE Jérôme		
TIREURS	CLAUSS André 24 rue du pensionnat 67520 MARLENHEIM	N° PERMIS 201406780124-07-A
MERZWILLER		57
MICHEL Jacky		
TIREURS	KOEBEL Alexandre 4a rue de l'école 67350 LA WALCK	N° PERMIS 20030670304111
TIREURS	BURKEL Julien 5 rue des Vosges 67350 ZUTZENDORF	N° PERMIS 201406780070-13-A
MUNCHHAUSEN		19
NEICHEL Francis		
TIREURS	REFF Etienne 7 rue du Site 67470 MUNCHHAUSEN	N° PERMIS 67-6-119
TIREURS	GERBER René 6 rue du Rhin 67470 MUNCHHAUSEN	N° PERMIS 67/06154
TIREURS	KLEIN Armand 38 rue de la Paix 67470 MOTHERN	N° PERMIS 67/06/1076

ANNEXE I

NORDHOUSE		54
WAGNER René		
TIREURS	BLEYEL Sébastien 1 rue de Friesenheim 67114 ESCHAU	N° PERMIS 0164537
TIREURS	GOREDETE Sérafin 46 rue de l'ancienne école 67000 STRASBOURG	N° PERMIS 06780019-19-A
OBERSCHAEFFOLSHEIM		20
SAENGER Henri		
TIREURS	BERNHARDT Willy 2 rue Neuve 67207 NIEDERHAUSBERGEN	N° PERMIS 67-1-6259
OFFENDORF		21
JUNG Dany		
TIREURS	JUNG Dany 4 route du Rhin 67850 OFFENDORF	N° PERMIS 67-2-1071
OHNENHEIM		22
MAECHLER Alexandre		
TIREURS	TISSOT Albert 246 Chemin Cire 74160 NEYDENS	N° PERMIS 74-3-1248
TIREURS	SPIEGEL Jean-Luc 21 rue Le Bugue 67390 MARCKOLSHEIM	N° PERMIS 67-5-1099
TIREURS	KOEHLI Sylvain 7 rue de la 1ère Armée 67390 ELSSENHEIM	N° PERMIS 67-5-1604
TIREURS	KROMBERGER Claude 8 route d'Orschwiller 67600 SELESTAT	N° PERMIS 67-5-1994
TIREURS	KLUGESHERTZ Jean-Luc 43 rue de Molsheim 67120 SOULTZ LES BAINS	N° PERMIS 201106780167-12-A
TIREURS	SCHNEIDER Christophe 28 Boulevard Thiers 67600 SELESTAT	N° PERMIS 67-5-1481
TIREURS	WACH Jean-Nicolas 12 rue Kentzinger 67600 SELESTAT	N° PERMIS 201206780013-11-A
TIREURS	WALTER Laurent 1 Vallée du Frarupt 68660 LIEPVRE	N° PERMIS 67-5-1849
TIREURS	KIELWASSER Patrick 16 Boulevard Châteaubriand 83400 HYERES	N° PERMIS 70-1-8215
TIREURS	REINHEIMER Emmanuel 13 rue de Saint Dié 67600 SELESTAT	N° PERMIS 67-5-2213
TIREURS	HILBIG Jacky 8 rue Kemann 67600 SELESTAT	N° PERMIS 1564
TIREURS	KRACHER Jean-Michel 29 rue de l'Eglise 67390 OHNENHEIM	N° PERMIS 67-1-6658
TIREURS	UNTZ Francis 50 rue Clémenceau 67390 MARCKOLSHEIM	N° PERMIS 67-5-1156
TIREURS	WACH Benoît 6 route de Marckolsheim 67600 MUSSIG	N° PERMIS 67-5-1860
OHNHEIM - ESCHAU - ILLKIRCH		23
ANDLAUER Jean-Paul		
TIREURS	RIEHL André 2 rue de l'Eschenwoerth 67640 FEGERSHEIM	N° PERMIS 20100678014413-A
REICHSHOFFEN		25
SENSENBRENNER Raphaël		
TIREURS	EMPTAZ Charles 22 rue des Prés 67110 REICHSHOFFEN	N° PERMIS 67-2-843
ROHRWILLER		45
SUTTER Désiré		
TIREURS	HERING Gilbert 23 rue du Rhin 67410 DRUSENHEIM	N° PERMIS 67-1-4267
TIREURS	REISSER Lionel 1 rue du Général Leclerc 67270 SCHWINDRATZHEIM	N° PERMIS 67-1-4645

ANNEXE I

SCEA Pisciculture Saumon du Rhin GERBER Martin	38
-----------------------------------------------------------	-----------

TIREURS CHARPENTIER Jean-Claude 89 rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	N° PERMIS 67-3-854
TIREURS HERRMANN Steve 6 rue des Mésanges 67930 BEINHEIM	N° PERMIS 67-06-1561
TIREURS STEMPER Gérard 61 rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	N° PERMIS 67-1-4438
TIREURS GERBER Martin 25a rue du Général Walter 67230 OBENHEIM	N° PERMIS 67-5-2056
TIREURS SCHMIDT Pierre-Olivier 13 rue du coq 67000 STRASBOURG	N° PERMIS 67-1-6090

SCHERWILLER (Amicale) BRUNSCHWILLER Claude	40
-------------------------------------------------------	-----------

TIREURS BATTENHAUSER Thierry 14 rue Joffre 67750 SCHERWILLER	N° PERMIS 67-5-1767
---------------------------------------------------------------------	----------------------------

SCHILTIGHEIM PRIEUR Richard	26
----------------------------------------	-----------

TIREURS MOSSER Bernard 3 rue du Cimetière 67410 ROHRWILLER	N° PERMIS 67-2-1519
TIREURS LANG Bruno 14 rue du Chêne 67410 ROHRWILLER	N° PERMIS 67021861
TIREURS SCHNEIDER Philippe 12 rue du Donon 67800 HOENHEIM	N° PERMIS 67-1-5052
TIREURS SPIELER Jean-Claude 2 rue de la Mésange 67500 HAGUENAU	N° PERMIS 67-2-1670

SCHWEIGHOUSE SUR MODER RAEHM Adrien	43
------------------------------------------------	-----------

TIREURS BOHN Alphonse 1b rue des Jardins 67930 BEINHEIM	N° PERMIS 67-2-170
TIREURS DUTT Jeannot 95 route de Soufflenheim 67500 HAGUENAU	N° PERMIS 67-4-179
TIREURS LEBEAU Patrick 95 rue Principale 67590 OHLUNGEN	N° PERMIS 67-2-1629
TIREURS BASTIAN Denis 11 rue de l'Eglise 67670 WALTENHEIM SUR ZORN	N° PERMIS 67-1-3895

SELTZ HOFFMANN Gérard	28
----------------------------------	-----------

TIREURS KOCH Patrick 15 rue de Vaulry 67470 SELTZ	N° PERMIS 67-06-679
TIREURS REFF Etienne 7 rue du Site 67470 MUNCHHAUSEN	N° PERMIS 67-6-119
TIREURS HERRMANN Steve 8 rue Creuse 67720 WEYERSHEIM	N° PERMIS 67-06-1561
TIREURS PARMENTELOT Roger 53 rue des Muguets 67470 SELTZ	N° PERMIS 67-6-776

SUNDHOUSE BRONN Philippe	29
-------------------------------------	-----------

TIREURS KOEBEL Gabriel 17 rue de la Mairie 67340 SCHOENAU	N° PERMIS 67-5-1863
TIREURS RAPP Jean-Claude 25 rue de la Vallée 67920 SUNDHOUSE	N° PERMIS 6710 21979

WALTENHEIM-MOMMENHEIM CUNRATH Claude	53
-------------------------------------------------	-----------

TIREURS FUCHS Joseph 53a rue principale 67500 BATZENDORF	N° PERMIS 67-1-5293
TIREURS BASTIAN Charles 11 rue des noyers 67670 WALTENHEIM SUR ZORN	N° PERMIS 67-01-1439
TIREURS FUCHS Alain 22 rue de l'école 67670 WALTENHEIM SUR ZORN	N° PERMIS 67-01-6788

**RÉGULATION DES GRANDS CORMORANS
SAISON 2017-2018**

Fiche de Tir

Novembre 2017 – Décembre 2017 – Janvier 2018 – Février 2018
(Rayer les mentions inutiles)

Nom du tireur :

Commune :

Lot de chasse n° :
Nom du locataire :

ou

Nom de l'A.A.P.P.M.A. :
Président de l'A.A.P.P.M.A. :

Nom du plan d'eau
ou du cours d'eau :

Date du tir	Nombre de cormorans	N° de bague (le cas échéant)	Date du tir	Nombre de cormorans	N° de bague (le cas échéant)

Observations :

Fiche à adresser **impérativement à la fin de chaque mois** à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires

Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces

DDT67/SEGE/PMNE/UCP – 14 rue du Maréchal Juin – B.P. 61003 – 67070 STRASBOURG CEDEX

L'envoi de la fiche à la DDT est impératif, car il permet le suivi des réalisations.

Envoi par télécopie au **03 88 88 90 10** ou par courriel : ddt-chasse-peche@bas-rhin.gouv.fr